

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne

Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres

Band: 12 (1937-1938)

Heft: 1

Artikel: Madame de Staél : lettres inédites à Juste Constant de Rebucque (1765-1812)

Autor: Rudler, Gustav

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-870048>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12^{me} année

N° 1

1^{er} Octobre 1937

ÉTUDES DE LETTRES

Bulletin de la Société des Études de Lettres, No 32

MADAME DE STAEL LETTRES INÉDITES à JUSTE CONSTANT DE REBECQUE (1795-1812)

*Hommage à l'Université de Lausanne,
En souvenir de son IV^e Centenaire.*

Vers la fin du mois de mai 1795, Mme de Staël et Benjamin Constant s'en vinrent de Suisse, gaîment, conquérir Paris.

Leur rencontre datait de septembre 1794. Constant quittait Brunswick, où, depuis six ans, il occupait à la Cour, avec une fantaisie superbe, un poste de Gentilhomme de la Chambre. Mal vu, marié, trompé, disgracié, bientôt divorcé, moins piaffant que naguère mais toujours allant, il avait sa vie à refaire. Son destin le mena droit chez Mme de Staël. Il se prit pour elle d'une passion d'autant plus furieuse qu'elle avait conquis lentement son intelligence avant de l'embraser tout entier. Il avait trouvé la femme qui put lui tenir lieu de l'univers, lui être un monde à elle seule! Il l'assiégea farouchement; elle ne lui céda qu'avec peine; mais, ce premier fonds de répugnance lui créant un droit de plus, elle le garda quinze ans sous le joug, *per fas et nefas*; et l'imprudent eut tout le loisir de méditer sur les inconvénients de forcer les femmes, et les moyens de s'en délivrer.

Mme de Staël s'était retirée à Coppet en 1792, au lendemain du 10 août, pour se mettre à l'abri de la Révolution. La poli-

tique, le monde et l'amour même lui manquant, elle usait son impatience à secourir ses amis, les émigrés constitutionnels, que les Cantons pourchassaient de retraite en retraite sur les représentations de la République française, et que la misère talonnait. Elle associa Constant à son œuvre de sauvetage. Il était libre, et bon cavalier; il courut les routes nuit et jour, portant messages et subsides, avec le zèle d'un soupirant repoussé mais tenace, puis d'un amant comblé.

Les deux amis crurent revenir à la vie en rentrant à Paris. Enfin! Ils allaient faire leur trouée, écrire, agir, gagner places et influence, s'imposer, dominer, diriger!

Ils tombaient en pleine crise. La Convention touchait à son terme, la Constitution dite de l'an III s'élaborait dans une atmosphère de bataille. Ils se lancèrent aussitôt dans la mêlée, et leur premier pas, comme on sait, fut un pas de clerc. Les trois *Lettres à un Député* qu'en étroit accord avec elle il publia, les 24, 25 et 26 juin, dans les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères* de Suard, furent prises unanimement pour un pamphlet royaliste. Ce fut un beau tollé. Constant n'avait pas voulu cela! Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris, mais dissimulant sa déconfiture sous ses plaisanteries habituelles, il rattrapa tant bien que mal sa bêvue et joignit les rangs révolutionnaires, Mme de Staël le suivant de près¹.

Son père, Juste Constant de Rebecque, toujours à l'affût de ses faits et gestes, ne put pas ignorer sa mésaventure (tout Paris en avait fait des gorges chaudes), ni se faire d'illusion sur les chances d'avenir politique de sa liaison. Mais un autre souci le tourmentait, plus proche, plus cuisant. Né en 1726, il touchait à sa soixante-dixième année. Il venait de dépasser la soixantaine, quand sa carrière, brillante, mais troublée, s'acheva en désastre. A la suite de la mutinerie d'un des bataillons du régiment bernois qu'il commandait au service des

¹ Voir ses « Souvenirs » dans la *Revue de Paris* (1830) et mon article de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* (août 1912) sur « B. Constant et Louvet ».

Provinces-Unies, ses officiers l'accusèrent d'avoir provoqué la révolte par des ordres maladroits ; il leur intenta douze procès, les perdit, fut suspendu, puis cassé de son grade, et la lutte désespérée qu'il soutint en appel se termina par sa confusion totale (1787-1791). Sur ces amertumes récentes, sur l'inquiétude du sang Constant et de l'âge venaient se greffer de nouvelles alarmes. Son fils, lâchant la proie pour l'ombre, coupant toutes ses amarres avec le passé, plantant là femme et situation à Brunswick, cherchait l'aventure et l'orage ; il se lançait dans la Révolution, s'abandonnait à la fièvre de spéculation régnante, vendait les beaux domaines patrimoniaux qui allongeaient sous le soleil vaudois leurs tranquilles et sûrs ombrages, plaçait ses fonds en biens d'émigrés ! Si encore ç'avait été sa fortune qu'il compromettait, mais c'était la sienne à lui, Juste Constant, qui la lui avait transmise contre une rente lors de sa cassation, pour la sauver des mains avides de la justice bernoise. La ruine qu'il avait conjurée si laborieusement, la laisserait-il se consommer ? Allaient-ils, lui, sa seconde femme et leurs deux enfants, finir leurs jours dans la misère ? Il n'aurait pas été père s'il n'avait *in petto* accusé l'amie de son fils des catastrophes qu'il voyait venir. Il fit part discrètement à Mme de Stael de ses inquiétudes les plus pressantes, tout en lui demandant son aide. D'une main non moins délicate, elle se défendit. Ainsi s'engagea leur correspondance, six mois seulement après l'arrivée à Paris.

J'ignore s'ils se connaissaient. En tout cas, ils se rencontrèrent à Besançon au mois de décembre 1796 ; Mme de Stael assista en conciliatrice et en arbitre à l'entrevue pénible au cours de laquelle Constant éleva la rente de son père à la somme de 2400 francs. Juste vivait alors à Brevans, un village voisin de Dôle où il s'était retiré en 1791 après sa débâcle, et où il devait mourir. Dans l'intervalle, en 1797, il acheta de « la citoyenne Baronne de Stael » une maison sise à Angerville, près Limours, dans la grande banlieue de Paris ; j'ai une reconnaissance de dette de 12.000 francs signée par lui à cette occasion, le 1er avril, en faveur de Jeanne Marie Magnin, son

épouse¹. De toute façon, ses relations avec Mme de Staél semblent avoir été très espacées jusqu'en 1809 ; il ne lui pardonnait pas d'absorber et d'écraser la vie de son fils. On pourrait glaner dans les correspondances bien des traits qui révèlent son hostilité : celui-ci, par exemple, l'un des plus bénins, quand Mme de Staél enrôle Benjamin dans sa troupe dramatique en 1807 : « Elle lui fera donc partager tous les genres de gloire ! », disait-il. Il fallut la publication du second mariage de son fils pour les rapprocher ; ils conclurent alors contre lui l'alliance bizarre qu'on verra se développer dans la seconde partie de leur correspondance.

La première appartient à la période de la Révolution. Elle ne comprend que deux lettres, séparées par un intervalle de près de trois ans. Elle n'en présente pas moins un intérêt psychologique très vif. Comme Mme de Staél connaît dès lors son Benjamin ! Qu'elle a bien pris sa mesure et sait le moyen de le tenir ! Elle ne prévoit pourtant pas le Constant nouveau qu'elle-même dégagera de sa gangue par l'abus de ce moyen².

18 vendémiaire (an IV-10 octobre 1795)

Je suis très flattée, monsieur, de la marque de confiance que vous voulez bien me donner et je croirais y mal répondre si je ne vous parlais pas avec la plus grande vérité — Mr votre fils avait éprouvé tous les

¹ Je trouve dans des comptes de notaire, en date du 10 janvier 1799, la mention d'une « Procuration en brevet par M. Constant de Rebecque à l'effet de poursuivre Mme de Staél en garantie de la vente qu'elle lui a faite. Brevet : 4 francs ». J'ignore la suite de l'affaire.

² Les lettres qui suivent appartiennent aux archives d'Estournelles de Constant ; la première a paru déjà dans ma *Jeunesse de Benjamin Constant*. J'en respecte les quelques singularités d'orthographe. Quant à la ponctuation, sauf les tirets qui terminent les phrases, elle manque presque complètement ; j'ai dû la restituer quand c'était utile pour la clarté. Le commentaire se réduit volontairement à l'essentiel.

désagréments possibles dans son état¹ avant que j'eusse l'honneur de le connaître et je puis vous certifier que je n'ai point influencé son opinion à cet égard, que même son amitié pour moi n'a point été la cause du parti qu'il a pris, mais j'oseraï le justifier — Son patron avait une si mauvaise disposition pour lui qu'il lui a fait demander sa démission pour consentir à son divorce et que je ne sais pas une manière honorable pour lui de l'avoir refusée — benjamin a tort si c'est par moi que vous apprenez que tout ce qui concerne cette affaire est irrévocablement terminé² mais s'il a eu cette timide faiblesse, c'est à son sentiment pour vous qu'il faut l'attribuer, il ne peut à son âge, avec son caractère, vous soumettre toute la direction de sa vie et cependant la crainte de vous déplaire agit si puissamment sur lui qu'elle trouble l'abandon de confiance qui doit exister entre vous deux. Vous l'agitez sans le vaincre, vous l'affligez sans l'entraîner et peut-être vaudrait-il mieux ne pas lutter contre un caractère tout à la fois décidé et sensible, sur lequel on ne peut agir qu'en lui causant de la douleur³. — Mais pour rassurer cependant votre cœur paternel je vous représenterai que Benj. vient de faire une très bonne acquisition de biens nationaux en France et qu'il aura vraisemblablement 10 mille livres de rente en argent pour le prix de sa maison en Suisse⁴ — Ses goûts ne sont

¹ De gentilhomme de la Chambre du duc de Brunswick.

² Le divorce fut prononcé le 18 novembre 1795 (voir ma *Jeunesse de B. C.*, 467-468). Tout ce que dit Mme de Stael est rigoureusement exact.

³ Le portrait que Constant a tracé de son père dans *Adolphe* et dans le *Cabier rouge*, ainsi que tout ce qu'on sait de leurs rapports par de très nombreux documents, justifie mot pour mot cette pénétrante analyse.

⁴ En Suisse, il s'agit de sa maison de la rue de Bourg, à Lausanne ; il la vendit, avant le 16 septembre 1795, 48.000 francs de Suisse, soit environ 72.000 francs de France. En France, il s'agit du château de Vaux et de la ferme de Cocqueremont, qu'il acheta, le 16 thermidor en III-3 août 1795 (l'acte est du 21 fructidor - 7 septembre), pour la somme de 950.000 livres en assignats, soit 30.000 francs en argent. Il dit à sa tante que son acquisition nouvelle lui assure 8000 francs de rente, et donne sur elle quelques détails à son oncle Samuel (Melegari, 238 ; Menos, 142). — D'après les lettres publiées ou inédites du moment, et les actes.

point dispensieux; enfin ses amis lui sont dévoués et leur maison sera toujours la sienne — Voilà ce que je pense sur ce qui le concerne. Ai-je besoin d'ajouter qu'il ne considérera jamais sa fortune que comme la vôtre¹, témoin à chaque instant de sa reconnaissance pour vous, de son tendre respect de tout ce qui forme le plus intime lien de la nature et du choix — J'accuserais bien la réserve de son caractère s'il ne vous avait pas montré ces sentiments qui me frappent dans toutes les circonstances —

Je ne sais si je vous déplaît, mais il est pourtant certain que je me permets de justifier votre fils, mais que je ne me serais pas permis d'opposer mon opinion à la vôtre, de lui donner même un conseil sur ce qu'il devait faire, je crois beaucoup plus à votre sagesse qu'à la mienne, et je crois peut-être aussi qu'avec l'imagination de Benjamin il ne faut jamais être responsable à ses yeux d'aucune grande décision de sa vie. Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute estime que je me plaît à vous consacrer.

« Peut-être vaudrait-il mieux ne pas lutter contre un caractère tout à la fois décidé et sensible, sur lequel on ne peut agir qu'en lui causant de la douleur... Avec l'imagination de Benjamin il ne faut jamais être responsable à ses yeux d'aucune grande décision de sa vie. » Paroles prophétiques! Toute leur destinée s'y voit dans un éclair.

Trois ans plus tard, la situation est retournée. C'est au tour de Mme de Stael de s'inquiéter, et d'en appeler au père :

¹ J'ignore si l'affirmation (sincère ?) de Mme de Stael est vraie à cette date, mais elle le sera de moins en moins. Il reste cependant que Constant a toujours satisfait de son mieux aux demandes de son père, sauf quand celui-ci tendait à revenir sur les actes de cession, et c'est une justification implicite de ce que dit Mme de Stael.

(Copie ce 30 avril [1798])

Permettez, Monsieur, à mon tendre intérêt pour benjamin de vous entretenir de sa situation. Il est environné d'hommes d'affaires qui vont achever de le ruiner. Il va peut-être céder Vaux qui lui rapporte pour payer Hérvaux qui ne lui rapporte rien¹, il fera peut-être des emprunts usuraires et ce qu'il a partout sera absorbé. — Pour vous, pour lui, mettez-vous à la tête de ses affaires — Avec moi il n'a point besoin d'argent, emparez-vous de la direction de ses biens et portez y l'esprit de sagesse qui vous distingue² — Une sorte de timidité³ l'empêchera peut-être de vous parler de ses affaires, mais je sais positivement qu'il est au moment de se ruiner. Forcez le donc à vous parler, à se confier à vous, à vous remettre une procuration illimitée — Rendez-lui ce service encor, mais rendez-le lui sans retard. La tendresse paternelle vous en fait un devoir et c'est une seconde fois lui donner sa^a fortune que de vous charger de celle qu'il est prêt de perdre — Pardonnez à mon amitié cette lettre peut-être indiscrete, n'en parlez pas à Benjamin, mais amenez-le à vous remettre ce qu'il possède, vous y gagnerez tous les deux. Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments que je vous ai voués.

(Date)

Au Citoyen Constant de Rebécque

A Angervilliers Dépt de Seine et Oise

^a Mot récrit au-dessus de votre, barré.

¹ Hérvaux près Luzarches (Seine et Oise) se composait d'un reste d'abbaye et d'une très jolie maison, où M. et Mme Mauboussin ont reçu aimablement leurs hôtes constantiens lors du centenaire. L'achat date du 1er novembre 1796. Necker avait prêté 34.000 francs à Constant pour le lui faciliter.

² Juste Constant s'entendait encore moins en affaires que Benjamin. Mme de Staél chargea Rosalie de Constant d'insister auprès de lui, et Rosalie lui écrivit en conséquence ; on voit par sa lettre que le père aurait payé à son fils une rente de 200 louis. « Sans doute qu'elle (Mme de Staél) est sûre que Benjamin le désire », insinua-t-elle. Il ne le désirait pas le moins du monde, et il n'y aurait pas consenti. Au reste, les craintes de Mme de Staél étaient exagérées.

³ Ce n'était pas la timidité, mais la crainte des revendications de son père.

II

La seconde partie de la correspondance nous amène à la période héroïque et pittoresque de la rupture.

Fou de souffrance, après des luttes atroces et des hésitations sans fin, Constant se résigna, profitant de l'absence de Mme de Stael, alors en Autriche, à épouser, secrètement, chez son père, le 5 juin 1808, son ancienne maîtresse de Brunswick, Charlotte de Hardenberg. Il connaissait trop Mme de Stael, sa volonté, son ascendant — et sa police — pour se risquer à un mariage dans les formes, précédé des publications légales et célébré par le maire ; il la savait femme, précipitant son retour, à venir l'enlever sous le nez de l'officier municipal ; il se contenta de la bénédiction d'un pasteur. Mais alors, son mariage était nul, et même inexistant : les juristes distinguent. Pour cette raison-là, et quelques autres, il ne se pressa pas d'en informer Mme de Stael, et même il la suivit presque aussitôt à Coppet, où il lui tint compagnie pendant cinq mois. Il ne s'était marié, cependant, que pour la contraindre à le lâcher ; de quoi pouvait bien lui servir son mariage, s'il restait secret ? Il se décida donc à parler, le 9 mai 1809. Il avait le génie des situations inextricables, mais aussi l'art difficile d'en sortir, à la sueur de son front¹.

Il avait discuté du moyen avec sa femme et trouvé la solution « la plus douce » pour Mme de Stael : il lui révélerait le mariage à elle seule d'abord, le tairait au monde encore quelque temps, et laisserait le beau rôle à l'abandonnée, en lui permettant de présenter au public la dissolution de leurs liens comme un effet

¹ Entendons-nous : nul aux termes de la loi, son mariage était tout ce qu'il y a de plus valide moralement. En somme, Constant a contracté un mariage de type prérévolutionnaire, à cette nuance près que son union n'a été inscrite sur aucun registre, mais seulement constatée par un billet du pasteur. Des milliers de mariages catholiques et protestants ont été célébrés dans les mêmes conditions et n'en ont pas moins lié les parties : affaire de probité.

de sa volonté. Il n'était pas en effet de solution plus intelligente, plus délicate, qui ménageât mieux l'amour-propre de l'amie, sinon tout à fait celui de l'épouse. L'« angélique » Charlotte s'y prêta : entendons, selon toute apparence, que son triste mari la lui imposa ; un compliment de Constant à sa femme — la critique s'y est bien trompée — est presque toujours le prix d'une complaisance ou d'une abdication.

Malheureusement, pour des raisons qui restent obscures, la révélation semble avoir été faite avec une brutalité qui n'est pas dans la manière de Constant.

Mme de Staél haïssait jusqu'à l'idée de la rupture ; si Constant a été son mauvais génie, c'est par sa faute à elle, et bien malgré lui. Elle lui fit une de ces scènes effroyables, mi-sincères, mi-calculées, qu'elle tenait toujours en réserve, cria, fulmina, parla de se tuer, rejeta l'offre hautement... Ni la douleur, cependant, ni la fureur ne troublant sa lucidité, elle finit par consentir à « la continuation de son amitié », sous ces conditions vraiment coquettes : l'annonce du mariage serait renvoyée au moment de son départ à elle-même pour l'Amérique, c'est-à-dire, aux calendes grecques ; Mme de Constant (elle était là, et n'avait qu'y faire, mais elle était venue pour ramener son mari, dont elle suspectait les intentions ou la faiblesse), Mme de Constant partirait pour l'Allemagne dans les 24 heures (sic) ; Constant resterait à Coppet.

Il fit à sa femme l'injure d'accepter cet ultimatum. Mais son indignité eut sa récompense. Dans les deux mois qui suivirent, Mme de Staél lui mena un tel train d'enfer, le menaça de tant de catastrophes s'il s'émancipait, souleva si bien le monde contre sa femme et lui, la désespéra à tel point (c'est alors qu'elle tenta de s'empoisonner, et très sérieusement, quoi qu'en aient dit Mme de Staél et son cercle), le régenta si impérieusement qu'il comprit qu'il lui fallait se libérer sur-le-champ, sous peine de s'enterrer à Coppet pour l'éternité et d'y mourir dans la servitude finale. Il fit donc, vers le 10 juillet, notifier son mariage à Mme de Staél par son père ; en même temps, il pria sa tante de Nassau d'en répandre la

nouvelle sans éclat, mais avec force, et avec suite. Il s'imaginait que le cri public forcerait Mme de Stael à lâcher un homme marié.

Qu'on ne rie pas. Dans toute l'histoire sentimentale il n'y a pas de plan plus profond, plus exactement calculé, plus implacablement exécuté que celui du « faible » Constant.

De ce que répondit Mme de Stael à Juste Constant, on ne sait rien, sinon qu'elle avoua connaître le mariage depuis le 9 mai : chose qu'elle avait niée à Mme d'Arlens, son amie. Mais elle dut parler haut, car Benjamin, très inquiet, se hâta d'écrire à son père pour corriger l'effet de sa lettre. Il pensait que celui-ci, dans sa réplique, lui opposerait des raisons impérieuses de céder à la nécessité. Point du tout. Par pitié, galanterie, prudence, rancune contre Benjamin ou tout autre sentiment, le père fit volte-face, et (le 22 juillet) joua « le drôle de tour » à son fils de déclarer qu'il ne décidait rien entre deux femmes qui l'intéressaient également. Outré d'une reculade qui défaisait tout son ouvrage, Constant craignit qu'un désaveu formel ne suivît ce désaveu implicite. Il avait trop éprouvé l'étrange, le magique pouvoir de Mme de Stael pour ne pas savoir que si la nullité de son mariage lui était révélée, il retomberait immanquablement sous sa coupe. En grand mystère, il s'allégea de ce qui pouvait gêner sa fuite — ses manuscrits, qu'il expédia à sa tante — et se tint prêt à déguerpir d'une minute à l'autre, sans tambour ni trompette.

La catastrophe ne se produisit pas ; il put espérer que Mme de Stael en resterait là de sa correspondance avec son père. Mais, dans la campagne d'intimidation fantastique qu'elle poursuivait contre lui, elle se cherchait des alliés partout. Au mois de septembre, elle envoya à Juste Constant la bizarre promesse de mariage qu'elle et Benjamin s'étaient signée en mars ou mai 1804, contre son consentement à lui de ne pas séparer leurs vies sur-le-champ. Il l'avait priée ou même sommée maintes fois, depuis, de tenir sa parole ; elle s'y était toujours refusée, parfois injurieusement ; mais elle ne pensa pas à signaler au père ce petit détail, qui frappait la convention de nullité. Juste, un vieux routier, cependant, condamna son fils haut la main ; il lui en

voulait de détenir sa fortune. La communication n'eut pourtant pas d'effet visible, si elle eut lieu à ce moment-là, et non en novembre. Benjamin ne quitta Coppet que le 19 octobre, pour rejoindre sa femme à Paris et y publier son mariage. Chose incroyable! Toute la maisonnée, jusqu'à Miss Randall, l'institutrice d'Albertine de Stael, « l'Anglaise froide et ronde comme une boule », lui avait fait jurer *trois fois par jour, depuis cinq mois*, de le tenir secret! Mais d'une parole ainsi galvaudée, de ces quatre cent cinquante serments extorqués sous menace, il se souciait comme d'une guigne. Il dut encore en prêter un à la dernière heure, selon l'usage, pour obtenir son *exeat*. Celui-là ne pesa pas plus que les autres. Il les secoua tous en bloc sur le perron du château.

Seulement, Mme de Stael l'avait chargé pour son père d'une lettre où s'amorçait un joli coup de revers¹:

Pour Mr de Rebecque^a

Ce 17 8bre [1809] Coppet

J'avais le projet d'accompagner mr votre fils à Dôle, Monsieur, pour avoir l'avantage de causer avec vous, mais j'ai pensé que dans cette saison une conversation tristement animée avec moi pourrait vous faire du mal et j'ai mieux aimé vous demander de me l'accorder au mois d'avril prochain, un mois avant que je m'embarque² — Vous verrez dans cette conversation si je méritais la mort du cœur qui m'a été donnée ; vous verrez si je n'aurais pas pu vous intéresser au moins^b par ce que je souhaitais de faire pour tout ce qui vous touche³ — A

^a Au dos de la page 4.

^b Ces deux mots dans l'interligne, au-dessus d'une rature.

¹ Elle est datée du 17, parce que Constant, qui attendait une lettre de sa cousine Rosalie, remit son départ de deux jours au dernier moment.

² Pour l'Amérique, c'est-à-dire pour l'Angleterre, comme on le verra plus bas. Au reste, la décision n'était pas définitive.

³ En particulier son fils et sa fille du second lit, Charles et Louise de Rebecque.

cette époque, prête à quitter peut-être pour jamais mes amis et ma patrie, mes paroles auront la solennité des dernières — Adieu, Monsieur. Puissent mes vœux vous faire tout le bien auquel il m'eût été si doux de contribuer — Plaignez moi, vous avez souffert, la douleur vous est connue ; ne me refusez pas le seul sentiment que je puisse maintenant obtenir sans mélange, la pitié. —

Agréez, Monsieur, mon hommage et l'assurance de toute ma considération pour vous.

Douleur émouvante, harmonieuse, encore qu'un peu apprêtée ! Juste Constant, fin connaisseur, presque artiste lui-même en pathétique, la goûta sûrement, et même en fut touché. Mais plus sûrement encore, de son coup d'œil oblique et froid, dans la nécessité qui le pressait, sous ces nobles draperies il distingua le sens positif et réel de la lettre, ces protestations d'intérêt que Mme de Stael y avait glissées et qui en étaient la raison d'être : « ce que je souhaitais de faire pour tout ce qui vous touche... Puissent mes vœux vous faire tout le bien auquel il m'eût été si doux de contribuer... ». Eh ! que ne le faisait-elle tout de suite, ce bien ? elle avait encore au moins six mois devant elle... Elle le fera. Ces défaites n'étaient que des avances déguisées avec tact, parties sans nul doute d'un cœur sincère, mais non dénuées d'arrière-pensées. Elles enveloppaient, ne disons pas, surtout à cette date, ce serait bien trop gros, et Mme de Stael s'en est défendue avec indignation, un appât tendu sciemment à la détresse du vieillard ; non ! seulement l'amorce délicate, à toutes fins utiles, d'un bon traité d'alliance contre l'ennemi commun, Benjamin. Son départ créait un danger immédiat, et Mme de Stael ne se fiait pas trop à ses serments. Ce n'est pas un hasard si, après des mois d'approche et d'encerclement, elle choisit ce moment exact pour lier partie avec Juste. Elle avait un peu partout des séides, pas toujours désintéressés, qu'elle employait contre l'infidèle ; elle voulait, au cas où les choses tourneraient mal, avoir aussi le père dans son jeu, le manœuvrer comme les autres sur son échiquier. Un père sait

tant de choses! On aurait tort de la prendre pour une dolente, une pleureuse; c'était une femme de tête et d'action, une maîtresse femme.

Il en coûtait à Juste Constant de lui avoir des obligations. Mais que faire, dans sa situation tragique, comment repousser une offre aussi miraculeusement opportune, et qui le caressait au plus intime de son cœur? « Tout ce qui le touchait » au monde, le rongeait, c'était l'avenir de sa seconde famille. Quarante-vingt-trois ans, des infirmités, sa fortune passée à Benjamin, pas d'autres ressources que la rente servie par son fils et sa retraite hollandaise, qui s'éteindraient à sa mort... Que feraient sa vieille compagne? sa fille Louise, une belle fille de 17 ans, brillamment douée, tendrement aimée? son fils Charles, engagé dans la marine française à 14 ans et qu'on venait de lui renvoyer après dix ans de mer, estropié d'un bras? Oh! ce Benjamin, qui ne voulait pas rendre gorge... Fouché, de qui, le 14 août précédent (1809), Juste avait sollicité pour Charles une place, en se réclamant de l'amitié qu'il lui croyait pour Benjamin, Fouché n'avait rien fait. Benjamin et sa femme s'en tenaient à de belles paroles. Mme de Stael serait peut-être moins décevante. Il fallait voir, sacrifier ses répugnances... En effet, elle casa le jeune homme, et elle essaya, par une combinaison assez curieuse, d'assurer l'avenir de la fille¹.

L'angoisse du père explique ses gauchissements. Il y a un proverbe anglais qui dit qu'en amour comme en guerre tout est légitime. Juste et Benjamin, Benjamin et Mme de Stael se faisaient la guerre à qui mieux mieux; leur action ostensible se doublait d'un aimable petit jeu secret. C'est la vie.

Les ouvertures du 17 octobre eurent leur suite naturelle; la lettre très cordiale du 24 novembre montre l'accord établi

¹ Les relations d'argent du père et du fils sont si difficiles à débrouiller que je me contente de marquer les positions et de refléter les sentiments. Les pièces me manquent pour juger au fond, mais il semble bien que Benjamin redevait à son père; il n'y a d'incertitude que sur la somme. Juste Constant avait obtenu en 1796 des Provinces-Unies, par le crédit de son fils, sa promotion au grade de général et sa mise à la retraite avec une pension.

entre Juste Constant et Mme de Stael. On regrette que les lettres intermédiaires aient disparu, mais on peut être sûr que les choses furent conduites de part et d'autre avec la plus parfaite noblesse, sans l'ombre de l'apparence d'un marché, sur le plan du sentiment. On en sait ou on en devine une partie.

Depuis cinq mois, Mme de Stael se tuait à prévenir la publication du mariage, à créer et entretenir chez Benjamin « la terreur de la déclaration ». Et voilà que, dans les premiers jours de novembre (1809), se riant de toutes les menaces, foulant aux pieds tous les serments, il lui avait écrit ne plus pouvoir garder le secret!

Elle fit jouer tous ses ressorts.

Mme Récamier, qui avait tenu son bout de rôle à Coppet dans la tragi-comédie des serments, accepta de rechapitrer le parjure. Elle le convoqua pour le 10 novembre à une sorte de Conseil de guerre ; mais il déclina sa citation, et l'ami qu'il lui déléguait soutint — rudement — les droits et devoirs du mariage. Il semble même que Mme Récamier finit par passer à l'ennemi. De ce côté, échec complet.

Tout en implorant l'assistance de l'amie, Mme de Stael invoqua l'aide du père. Le 8 octobre, elle avait écrit à Mme Récamier qu'elle doutait quelquefois que cette funeste alliance eût été conclue légalement. Ce doute n'expliquerait-il pas, en partie, ses avances du 17 à Juste Constant ? Si elle avait été sûre, la belle arme contre Benjamin ! l'admirable moyen de le tenir par la peur du scandale ! C'est l'assurance, semble-t-il, qu'elle tâcha de tirer du père en novembre. Juste le mal nommé lui répondit seulement, le 14 au plus tard, n'avoir rien su des projets de mariage de son fils qu'après coup. C'était fort. Il les avait connus, encouragés, approuvés, six mois d'avance ; il avait couru lui-même à Besançon (aux frais de Benjamin, naturellement : ci, 300 francs) s'assurer des services du pasteur, et le mariage avait été bénî sous son toit !

Copie de sa lettre fut envoyée par Mme de Stael à Benjamin. Il en fit une de ces crises de nerfs qui le retournaient sens dessus dessous.

Son père l'avait ménagé, cependant. Il n'avait pas commis la trahison suprême, livré le secret de son mariage. Peut-être répugnait-il, tout simplement, à l'aveu de son rôle. Peut-être aussi eut-il peur, en s'aliénant son fils sans remède, de ruiner toute chance d'accordement pécuniaire. D'ailleurs, pour être très monté contre lui, il n'en aimait pas mieux Mme de Stael; il ne la servait, comme il n'acceptait ses offres, qu'à contre-cœur. Et puis, il le dira en février 1811, à propos d'elle, il n'en était pas pour le bruit, surtout quand les femmes le faisaient. Enfin, quelque pudeur, un reste de sentiment paternel, sans doute, aussi, le tenaient. Il se tira d'affaire aux moindres frais, en trahissant et trompant tout le monde le moins possible. On le louerait presque de sa délicatesse.

En somme, Mme de Stael fut la mauvaise marchande de l'affaire. Juste Constant ne lui donna pas l'assurance désirée, et sa lettre n'avait pas de portée légale, le consentement paternel n'étant requis pour le mariage des fils que jusqu'à l'âge de 25 ans. Cependant, comme Benjamin l'observe le 21 novembre, elle suffisait à faire croire que son mariage s'était fait à l'insu du père ou malgré lui. Elle n'en confirmait pas plus la régularité qu'elle ne la niait; elle pouvait tendre à en faire douter; tout au moins, elle épaisssait les ombres autour de lui et lançait les imaginations sur des pistes nouvelles. On ne sait s'il en fut fait usage, par intermédiaires. Elle serait tombée comme mars en carême dans la campagne de diffamation atroce qui se poursuivait en Suisse contre Constant, que certaine cousine surtout, amie et obligée de Mme de Stael, donnait à journée faite pour un homme « qui se jouait des lois, de la religion, de sa parole, de ses serments, de ses parents et de l'honneur » : pas moins; mais il serait trop long de faire ici justice à tout le monde, et à lui. Sa femme en aurait reçu un tort moral non moins grave: une personne, ma chère! qu'il a épousée en cachette de son père, ... s'il l'a épousée!

Le père ayant pris cette petite liberté avec le vrai dans une lettre de remerciement, Benjamin en conclut que Mme de Stael

avait travaillé et réussi à le détacher de lui *par des offres généreuses* pour ses autres enfants¹.

Il para le coup tant bien que mal en lui envoyant copie de lettres de son père qui rétablissaient les faits, et la fausse confidence de Juste Constant, plus ou moins, fit long feu.

Il est vrai que le 23 novembre, remis de l'alerte, Benjamin retire son accusation ; il prétend avoir acquis la certitude que la lettre de son père n'a pas été provoquée par Mme de Stael. Mais, on le verra plus loin, il n'en pense pas un mot ; il revient simplement à son système de silence et de ménagement universels ; au même moment, pour la même raison, il prie sa tante et sa cousine de se taire sur la lettre paternelle. Au surplus, Juste Constant, pour ne rien dire de sa femme, déclare en décembre n'avoir pas sollicité l'aide de Mme de Stael ; les offres sont venues d'elle. Ses lettres sont amères, ingrates ; le bien-fait lui pesait, peut-être aussi le paiement. Si on n'avait que sa parole..., mais la lettre du 17 octobre la confirme².

Croirons-nous qu'à la date du 8 novembre 1809 Mme de Stael ait consenti à Benjamin un prêt de 15.000 francs, dont une partie serait passée au père ? Ce serait fantastique ; il faudrait voir l'acte pour admettre la chose³.

Mme de Stael était la générosité même, quand sa passion, son orgueil ou ce qu'elle croyait son droit (cela pouvait aller

¹ Les mots en italiques (cf. Menos, *Lettres de B. C.*, p. 389) sont soulignés dans l'original. Les lettres mettaient deux jours de Brevans à Coppet, et quatre de Coppet à Paris. Pour que Constant connaisse le 21 novembre la lettre de son père, elle n'a pas pu être écrite après le 14. Sa date exacte dépend de la diligence de Mme de Stael à lui en faire part, et de la sienne à en écrire. Lui du moins, on le voit par sa lettre, n'a pas perdu un moment.

² D'après Menos, libr. cit., et des lettres inédites.

³ L'avocat Secretan, par qui nous connaissons ce prétendu prêt, n'a pas vu la pièce ; une confusion a pu se commettre quelque part entre l'année 1809 et l'année 1805, dans laquelle se place un prêt de même valeur, le seul dont parle Mme de Stael dans sa correspondance ; l'avance faite à Juste Constant par l'intermédiaire de son fils pourrait même remonter à l'année 1796, mais il s'agit alors d'une somme de 24.000 fr. (cf. P. Kohler, *Mme de Stael et la Suisse*, p. 697 ; *Lettres de Mme de Stael à B. C.*, Recueil Paul Léon, p. 94 et passim).

loin) ne se mettaient pas à la traverse. Le plaisir de rendre service prit le dessus sur ses arrière-pensées, sur sa déception même, et l'on va voir jusqu'où elle pouvait pousser l'obligéance. Mais elle gardera jusqu'au bout le regret de n'avoir pas conclu plus tôt avec Juste Constant une alliance profitable à tous deux¹.

Genève, ce 24 septembre [1809]

Aurez-vous l'extrême bonté, Monsieur, de remettre cette lettre à Mr votre fils² — Je lui dis dans cette lettre, je crois, tout ce qu'il convient de dire — Quand je le verrai, je ferai tout pour que ses décisions vous soient agréables. Mais rien ne peut se traiter à fonds par correspondance — Combien votre lettre à moi est aimable! On trouve dans votre manière d'écrire de la jeunesse d'esprit et la grâce du siècle de Louis XIV tout ensemble³ — J'aimerais à passer ma vie près de vous⁴, et si toute mon existence n'avait pas été bouleversée, c'est encore un bien dont j'aurais joui — Au moins j'espère ne pas quitter la vieille Europe sans avoir mis du calme dans votre âme par rapport à vos enfants — J'y ferai du moins tout ce que je pourrai et je dois la justice à benjamin qu'il fera sûrement tout ce qui dépendra de lui dans cette

¹ Cf. ci-après, son avant-dernière lettre.

² Charles de Rebecque.

³ Juste avait 83 ans ; il était né en 1726. Le compliment n'est pas pure flatterie. Rosalie de Constant écrit de son oncle à son frère Charles le 9 juillet 1805 : « Nous l'avons trouvé admirablement bien pour la santé, l'esprit, l'ama-bilité... Sa belle figure, son air imposant le servent jusqu'au dernier moment. Dimanche, dans une grande assemblée, au milieu d'un groupe d'hommes, il était le plus beau. » Et le 10 mars 1811 : « Je déjeunai à Prangins. Mon oncle y avait été la veille dans l'après-diné ; il avait déployé tous ses pouvoirs d'ama-bilité et fait la conquête de toute la maison. » Benjamin tenait beaucoup de lui, pour l'esprit et la beauté (sur ses vieux jours) aussi bien que pour le carac-tère. Charles Nodier a tracé de toute la famille un portrait fidèle à beaucoup d'égards dans sa préface du roman de Louise de Constant (Mme d'Estour-nelles), *Les deux femmes* (1836). Il vaut pour l'année 1811.

⁴ Le seul moyen de satisfaire ce goût vraiment singulier eût été d'épouser Benjamin.

circonstance, mais sa fortune est bien étroite pour la vie qu'il mène et qu'il doit mener en vivant dans le monde¹ — J'arrive à Genève depuis une heure et j'espère y voir Mr votre fils² — on est inquiet de la Suisse, n'y a-t-il point de troupes nouvelles ni de généraux en Franche-Comté? — Demandez cela de ma part à Mlle Louise qui raconte si bien les nouvelles et qui les sait si bien³ — Rappellez-moi, je vous prie, au souvenir de Mad. de Rebecque et comptez, je vous prie, Monsieur, sur mon tendre et respectueux attachement.

Juste Constant donna carte blanche à Mme de Stael, qui alla de l'avant.

Genève, le 8 décembre [1809]

Voici ce que j'ai fait, Monsieur. Le préfet d'ici⁴ m'a promis que d'ici trois semaines ou un mois il placerait Mr votre fils dans ses bureaux — d'abord mal, puisqu'il n'aura que mille livres d'appontements, mais s'il montre ce qu'il montrera sûrement, du talent et de l'application, il pourra partir de là pour arriver à mieux — J'ai accepté cette bonne volonté de notre préfet, qui est un homme d'une probité rare, et au moment où la place qui doit être vacante dans le cours d'un mois le sera, je vous l'écrirai et si je suis encore ici je ferai de mon mieux pour bien établir Mr votre fils — D'un autre côté, néanmoins, comme je n'étais pas contente assez (sic) d'un appointement de mille livres, j'ai écrit à Mr Malouet, préfet de la marine à Anvers, pour lui demander

¹ On sent l'insinuation sous air d'intérêt; ce propos sans innocence aura des suites. Aucun ne pouvait être plus désagréable à Juste Constant ni plus dommageable à Benjamin.

² Toujours Charles de Rebecque.

³ Louise de Rebecque, future dame d'Estournelles. Mme de Stael ne la connaissait pas à cette date; la jeune fille avait dû lui écrire au nom de son père, qui aimait à lui passer la plume.

⁴ Le baron Claude Ignace Brugièr de Barante (1755-1814), préfet de l'Aude (1800), puis du Léman (1803); un galant homme, dont Mme de Stael eut beaucoup à se louer.

der une meilleure place dans le civil¹. Il me faudra pour avoir sa réponse à peu près le temps qu'il faut pour que l'autre place soit vacante ici et nous verrons alors ce qui sera le mieux. — Je suis fâchée, Monsieur, de ne pas vous voir ici. Je me propose toujours de vous voir chez vous à la veille^a de mon départ. Heureuse, Monsieur, si bannie par votre fils² de ma patrie et du continent, je puis au moins vous prouver que je ne méritais pas le malheur éternel dont il a frappé ma vie. — Le gal Junod ne vient plus ici, il se fait remplacer³ — d'ailleurs une place dans le civil me paraît plus sûre et expose à moins de frais que tout ce qui attache à un général — J'ai la fièvre depuis huit jours ; excusez-moi, Monsieur, si ma lettre est un peu tremblante ; c'est vous dont la main et l'esprit sont dans toute leur jeunesse.

Agréez mes respectueux hommages.

N. de Stael Holstein^b

(Genève, ce 25 Xbre) [1809]

Je vous envoie la lettre de Mr Malouet que vous voudrez bien me renvoyer, Monsieur. Il consent aussi, comme vous le voyez, à placer Mr votre fils, ainsi nous sommes très bien. Il s'agit maintenant de

^a Mots incertains. On lirait avant. De même, un peu plus bas, Heureuse, Monsieur se lirait Heureusement.

^b Holstein est représenté par un zigzag vertical.

¹ Pierre Victor, baron Malouet (1740-1814), intendant de la Marine à Toulon (1780), député du tiers état de Riom à la Constituante, membre du Conseil du roi, fondateur du Club des Impariaux, émigré en Angleterre, rappelé par Bonaparte en 1803 et nommé Commissaire de la Marine à Anvers.

² Vraiment, elle exagère ; et d'ailleurs elle n'est pas partie. De tout temps, avec une injustice, disons une inconscience surprenante, elle avait rendu Constant responsable de sa disgrâce et de son exil.

³ Junod (1771-1813), ancien commandant de l'armée de Portugal, était alors dans une demi-disgrâce à la suite de la signature de la convention de Cintra. Il allait recevoir le commandement d'un corps de l'armée de Masséna en Portugal (1810-1811).

discuter les deux places. — Mr de barante à qui j'ai parlé avant-hier avant de recevoir cette lettre me promet l'autre dans un mois et dit que si Mr votre fils a du talent, il le fera chef de bureaux, emploi qu'il lui serait fort agréable de voir bien rempli — L'argent est le même à Anvers qu'à Genève, 200 l de plus pourtant à Anvers — Je suis plus liée avec Mr de Barante qu'avec Mr Malouet, et si je restais ici je n'hésiterais pas à préférer Genève parce que je serais toujours prête à servir Mr votre fils. Vos parents de lausanne pourraient peut-être me remplacer? — Il y a peut-être plus de chance d'avenir à Anvers; une faute serait plus réparable à Genève — Je ne puis avoir un avis parce que je ne connais pas du tout Mr votre fils — A-t-il une bonne main¹? est-il appliqué²? s'entend-il un peu aux affaires d'administration³ — Dans tous les cas ne soyez pas arrêté par la différence du voyage d'Anvers à celui de Genève; je vous demande la permission de lui envoyer pour l'une ou l'autre place une lettre de change de vingt louis; il faut me donner le plaisir d'arranger en entier son affaire; je veux que son début vienne tout à fait de moi⁴ — Si je causais avec vous, Monsieur, je vous dirais les raisons pour et contre les deux places. Le caractère de Mr de barante a une sûreté à laquelle rien ne peut être comparé — L'avenir de Mr Malouet sera plus brillant peut-être⁵ et il est au centre de plus d'affaires — Mr de Barante est plus lié avec moi — mais à la distance où je suis de Mr Malouet, une fois là je n'y puis plus rien — Mais ici l'on ne peut guère s'élever au delà de la place de chef de bureau à 1600 l et si à Anvers on montrait du talent, il se présenterait plus de chances — Enfin, je ne sais guères que vous dire et je m'en remets comme de raison à votre décision. — Si je causais une heure avec Mr votre fils je vous dirais ce qui vaut

¹ Très bonne.

² Pas trop.

³ Pas du tout.

⁴ Ceci ne se concilie guère avec un prêt récent.

⁵ Sa santé arrêta sa carrière; il dut quitter son poste de commissaire général de la Marine à Anvers et fut nommé, en 1810, conseiller d'Etat, puis disgracié en 1813. Quant à M. de Barante, il fut relevé de ses fonctions au mois de novembre 1810.

le mieux ; mais c'est à vous à l'examiner avec tout votre esprit, sans votre cœur qui seul pourrait vous empêcher de bien juger — Je serai heureuse encore, Monsieur, de vous avoir été agréable avant mon départ, mais rien ne peut me retenir sur une terre où ce que j'aimais le plus au monde a déchiré mon cœur¹ — Adieu, ne pensons qu'à ce qui vous regarde ; vous avez plus d'avenir que moi.

Mille hommages

(Date)

à Monsieur

Monsieur Constant de Rebecque à Brevant

Par Dôle Dépt du Jura 99 Genève

Genève, ce 13 janvier [1810]

J'ai reçu Mr votre fils, Monsieur, du mieux que j'ai pu et ma maison sera la sienne jusqu'à ce qu'il soit entré dans son emploi, c'est-à-dire le 1^{er} de février. Je l'ai mené chez Mr de Barante et j'ai la certitude qu'avant un an il sera chef de bureaux si comme je l'espère il se livre à son nouvel état avec zèle. Il sera sous un homme qui a été officier de marine comme lui et Mr de Barante s'y intéressera paternellement. Ecrivez-lui à Mr de Barante, quelques^a mots comme vous savez les écrire inspireraient au préfet un nouveau désir d'être utile à Mr votre fils. J'ai quelque espérance que quand Mr de Barante ira à Paris au mois de mai il se chargera des réclamations de Mr votre fils auprès du gouvernement et avec sa recommandation peut-être réussiront-elles — Mr votre fils m'a paru doux, convenable, racontant bien ce qu'il a vu. Je le crois très timide² et peut-être un peu paresseux, mais c'est bien en l'air

^a Récrit au-dessus de un, barré.

¹ Vers ce moment, et en tout cas avant le 5 janvier 1810, le mariage est publié à Paris.

² Il l'était en effet, et renfermé, comme un Constant pouvait l'être, comme l'étaient son père et Benjamin.

que je parle, car il ne se livre pas et je crois que je lui fais encore peur — Donnez-lui bien du courage ; la volonté peut tout à cet âge avant que la destinée ait irrévocablement prononcé sur nous. — J'ai envoyé mon secrétaire lui chercher des pensions ; le résultat a toujours été de 25 ou 30 livres, mais pour ce prix il sera bien — J'ai répondu à Mad. de Rebecque il y a 8 jours. J'espère que ma lettre lui est parvenue¹ — Je voudrais bien que votre santé fût meilleure, Monsieur², je suis sûre que les inquiétudes vous font mal. Songez cependant que votre fils se tirera d'affaire s'il le veut et quand à Mlle votre fille elle est aimable et il se trouvera pour elle un sort qui lui conviendra — J'écris à Mr Malouet pour refuser tout à fait ses offres ; s'il pouvait par la suite offrir une place un peu bonne il aurait toujours été bon pour Mr votre fils d'être bien préparé par ce noviciat. — Adieu, Monsieur. Je suis très touchée du prix que vous daignez mettre à mon intérêt ; il me sera doux du moins de vous laisser un souvenir de bienveillance lorsque je ne serai plus de ce monde ci.

Mille hommages.

N. de St.

Constant avait juré de revenir le 1er février 1810. Il tint d'autant mieux sa petite parole qu'il avait mieux manqué à la grande. Il toucha barres à Brevans ce jour-là, pour en descendre sur Lausanne et Coppet. L'éclaircissement de la situation avait mis son père à l'aise. Après avoir écrit on ne sait quoi le 3 février à Mme de Staél, Juste écrivit à Mme de Charrrière de Bavois une lettre où il s'exprima sur le mariage de son fils « précisément de la manière qui pouvait être agréable ou utile ». Benjamin en eut connaissance, l'en remercia, et, d'en-

¹ Elle ne semble pas avoir été conservée.

² Le 3 janvier 1811, Juste Constant s'annoncera gaillardement à son neveu Charles : « Vous m'y verrez arriver (à Genève) avec trois fidèles compagnes, la strangurie et les hémorroïdes (qui est la troisième ? la vieillesse ?). Je n'aurai pas le temps de souffrir ; ce projet et cet espoir à 85 ans est hardi, mais ils ne sont pas déraisonnables et il me plaît. »

thousiasme, acheta un beau châle de mérinos à sa femme (11, 12 et 21 février). Comme pour réparer ses petites trahisons, Juste adressa encore deux mois plus tard à Charlotte une lettre si aimable qu'elle la transmit à son mari, lequel s'empressa de la passer à sa cousine Rosalie, pour démontrer à la ronde que son père approuvait son mariage et rabattre le caquet aux médisants. Ainsi vont les familles.

Constant trouva Mme de Staél dans une disposition d'âme bien différente de celle où il l'avait laissée ; elle avait repris son calme et la faculté de faire des projets ; il ne lui manquait que de s'avouer son sentiment et de ne pas croire qu'il y a du mérite à être malheureuse, pour cesser de l'être. Mais si elle ne se l'avouait pas ? Il semble cependant que devant le fait accompli, grâce aussi à la présence de Prosper de Barante, sa terrible sensibilité-imagination s'était affaissée. Ses lettres ne représentent que des moments, ceux où elle pense à la rupture, où la rancune lui remonte aux lèvres ; sa vie dans l'ensemble était moins noire.

Le père avait tenu un propos probablement innocent, mais qui prêtait à équivoque ; en déconseillant à son fils de s'installer à Coppet, il ne voulait, ce semble, que le mettre en garde contre une reprise d'intimité. Benjamin eut le tort de rapporter ses paroles à Mme de Staél, sans doute au cours d'une discussion où ils s'expliquaient sur son rôle ; ils discutaient donc encore ; ils discuteront longtemps. Il est vrai qu'ils réglaient leurs comptes : belle occasion de revenir sur le passé.

Genève, ce 15 février [1810]

J'ai voulu voir Mr de Barante avant de vous répondre, Monsieur, et je suis revenue à Genève pour quelques jours. — Mr de Barante est très content du travail de Mr votre fils ; mais il me semble que sa manière de vivre est trop retirée. J'ai désiré de l'introduire dans la société ; il ne s'y est pas prêté et nécessairement il doit vivre avec des gens d'un rang inférieur au sien — Son excessive timidité lui nuit beaucoup.

D'ailleurs il me semble qu'il apprend l'allemand et le dessin et que toute sa manière est douce et sage — Mais encouragez-le à voir plus souvent le préfet ; il faut se montrer pour intéresser — J'ai revu Mr benjamin Constant et je dois le revoir encor¹. Il m'a dit que vous et Mad. de Rebecque vous lui aviez fort déconseillé de demeurer quelque temps à Coppet. Il me semble cependant qu'entre lui et moi ce n'est pas lui qui perd à continuer aux yeux du public nos relations d'amitié² Au reste, peut-être vous êtes-vous autrement exprimé qu'on ne me l'a rapporté, car vous avez, Monsieur, une bonté profonde et vous n'auriez sûrement pas détruit la vie d'un être quelconque qui vous aurait aimé de bonne foi.

Mille hommages.

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de Mad. de Rebecque

*à Mr Mr de Rebecque, à Brévens par Dôle,
dep. du Jura 99 Genève*

Coppet, ce 13 mars [1810]

J'ai fait ce que j'ai pu, Monsieur, pour remplir vos intentions. J'ai vu Mr Jurine. Il avait vu une fois Mr votre fils et son opinion était qu'il valait mieux pour lui aller passer un mois aux eaux d'Aix en Savoie que faire cette terrible opération³ — Je suis persuadée que Mr de Barante lui accorderait le congé si l'on le jugeait nécessaire — Je ne sais si mon désir me trompe, mais je crois que vous feriez bien

¹ Constant rendit d'abord, de Lausanne, quelques visites à Mme de Staél, avant de s'installer chez elle vers le 18 février pour son règlement de comptes.

² Très juste.

³ Jurine : célèbre médecin genevois. Sur la santé de Charles de Rebecque, on trouvera des détails dans Menos et Melegari, p. 402 et 366, 22 février et 28 mars 1810.

de venir ici et je voudrais fort que ce fût avant le 10 avril¹; vous vous arrêteriez à Coppet et^a nous causerions mieux qu'on ne peut écrire — Mr de Barante dit toujours qu'il est très content de Mr votre fils et paraît s'y intéresser. Mr Benjamin est venu voir deux fois à Genève Mr son frère et il me semble qu'il s'intéresse fort à lui², mais il n'est pas facile de se lier avec Mr de Rebecque et je trouve un peu qu'il aurait besoin de se former à votre école; où trouverait-il autant de grâce et de jeunesse d'imagination unies à toutes les lumières de l'expérience?

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de Mad. de Rebecque. Je voudrais bien vous voir, Monsieur, avant ma longue et triste absence. Adieu, adieu.

Monsieur

Monsieur de Rebecque à Brévent par Dôle
Dépt du Jura 99 Genève

(Coppet, ce 10 avril 1810)

Je renonce à regret, Monsieur, au plaisir de vous voir, mais j'ai le cœur si serré que je ne vous aurais fait que de la peine. Je recommanderai Mr votre fils Charles avec tout l'intérêt possible et je suis persuadée qu'il réussira — Il n'y a que moi dont la vie est pour jamais brisée — Je regrette de ne pas connaître Mad. et Mlle de rebecque, mais dites leur, je vous prie, que dans toutes les circonstances elles peuvent compter sur mon tendre intérêt et le réclamer s'il peut leur être utile — Adieu, Monsieur, plaignez-moi et bénissez-moi.

Mille hommages³

(Date)

à Mr Mr de Rebecque à Dôle

^a Peut-être: où.

¹ Date projetée du départ de Mme de Stael, et date où Benjamin quitta la Suisse.

² Pas trop.

³ L'écriture de ce billet est bouleversée. Constant le porta à son père.

Pour jamais brisée! Peut-être. Cependant, quand elle partit, le 14 avril, pour Chaumont sur Loire où elle allait surveiller l'impression de l'*Allemagne*, elle était toute à la joie de revoir Prosper de Barante, qu'elle aimait depuis cinq ans : « Je vais revoir Prosper! » Il entre bien un peu d'habitude et de style dans ses plaintes. C'est une femme compliquée.

Constant la rejoignit à Chaumont dans les premiers jours de juin 1810. Ils rouvrirent leur vieux débat, si vain. Il se réexpliqua avec elle sur les palinodies de son père et aborda enfin avec celui-ci la discussion qu'il avait évitée jusque là :

Fragment d'une lettre de mon fils aîné de Paris¹ le 20 juin 1810, en réponse à ce que je lui avais écrit que je n'avais changé d'opinion qu'après avoir vu l'engagement contracté entre Mme de Staél et lui, et mieux instruit de leurs rapports mutuels: « Ce n'est pas ma conduite envers Mme de Staél, c'est la sienne envers vous, mon cher père, qui a changé votre opinion. Elle vous a servi dans la chose qui est votre premier intérêt, et je trouve votre reconnaissance très naturelle, lors même que j'en souffre dans votre jugement; je regrette seulement que vous vous exprimiez dans vos lettres à elle d'une façon que je trouve injuste pour moi, il n'y a même pas, j'oserais le dire, une exactitude parfaite relativement aux faits. »

Constant ne démordait donc pas de son interprétation. Le débat dut s'éterniser ; Mme de Staél avait sur le cœur *les offres généreuses*, car elle récrivit le 5 août à Juste Constant, après le départ de Benjamin, semble-t-il. Sa lettre est du plus haut intérêt :

¹ L'indication de lieu est probablement fausse ; Constant la maquille en général dans ses lettres de Chaumont ; mais ses mouvements sont mal connus.

Chaumont par écure¹ dép. de loir et cher, ce 5 aoüst [1810]

Je ne crois pas que Mr votre fils² puisse douter, Monsieur, que la justice que vous avez daigné me rendre n'ait précédé de près de trois mois le hasard qui m'a permis de vous être un peu utile³. — Je le lui écrirai de nouveau, mais il n'y a point d'homme qui sache mieux que Mr de Constant ce qu'il ne lui convient pas de dire — J'ai souffert horriblement par lui et il a perdu en entier le bonheur de ma vie, car le don de la jeunesse doit assurer le bonheur d'un autre âge, et dérober à une femme les années que Dieu lui a données pour qu'un ami l'accompagne dans la vieillesse et dans la mort est une grande cruauté — Que ne pourrais-je pas dire encore que vous ignorez! — Mais je me suis promis d'étouffer en moi ces sentiments qui se soulèvent dans mon cœur comme les convulsions de l'agonie — Imitez-moi dans les choses qui vous font de la peine. Vous-même qui avez tant fait pour lui vous ne pouvez lui avoir donné autant de preuves de dévouement qu'il en a reçu de moi⁴ — Souhaitons l'un et l'autre qu'il soit heureux⁵, quelque chagrin qu'il nous ait causé. Je suis certaine qu'il vous est tendrement attaché, mais je sais moi^a qu'il a dû croire que je mourrais de ce qu'il

^a Peut-être suis sûre.

¹ Village à trois lieues plus bas que Blois, sur la rive droite de la Loire, qu'on traversait dans un petit bateau pour accéder au « château de Catherine de Médicis ».

² Benjamin.

³ Le service rendu se plaçant en novembre ou décembre 1809, la « justice » remonterait au mois de septembre, et c'est la date où Juste Constant a peut-être reçu copie de la promesse de mariage de 1804. Et il y avait eu, auparavant, la lettre du mois de juillet. Mais comment ne pas établir un lien entre les offres de services d'octobre-novembre et la demi-trahison de Juste Constant en ce même mois de novembre ?

⁴ Ceci est tout à fait juste. Mais Mme de Staél ne parle pas des innombrables preuves de dévouement qu'elle a reçues de Constant depuis 1795. Tous les témoins s'accordent là-dessus : elle ne voyait jamais qu'elle-même.

⁵ Dans son mariage ? Mais Mme de Staél fera tout son possible pour enlever Constant à sa femme et se réjouira cordialement de leurs mésintelligences.

faisait^a et qu'il a bravé cette certitude¹. — Dites-moi, je vous prie, si vous êtes tranquille sur votre pension de Hollande² — Je connais le brun³, il était l'ami de mon père et je crois assez qu'une lettre de moi dans une cause aussi juste que la vôtre pourrait lui faire effet — Disposez de moi, je vous prie, dans tout ce qui peut vous être utile ou agréable ; c'est une faveur que vous me ferez — L'intérêt que vous m'avez témoigné dans une époque où je perdais la tête de douleur m'a laissé une impression ineffaçable et si je pouvais vous en procurer cent fois ma reconnaissance, cent fois j'y trouverais une nouvelle jouissance — Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de Mad. de Rebecque. Je regrette bien de ne vous avoir pas vus l'un et l'autre, mais le pouvais-je sans vous parler ? et tout ce que j'aurais dit vous aurait fait mal à tous les deux. — Mon ouvrage⁴ va paraître dans un mois et c'est [alors] que je penserai à partir^b. Ecrivez-moi, je vous prie, pendant ce temps ; mon départ traînera sûrement encore deux mois — Je suis enchantée des bonnes nouvelles que vous avez de Mr Charles ; j'écrirai à Mr de Barante pour le recommander de nouveau. Je voudrais qu'une promotion fût possible, mais dès qu'on passe une certaine classe d'emplois c'est l'empereur lui-même qui nomme — Enfin, Monsieur, je le répète, daignez croire que mon attachement pour vous est inaltérable.

(long trait oblique
figurant la signature)

^a Ce mot se lit comme faillit.

^b D'abord partirai.

¹ Mais non ; il n'était pas si mauvais diable que cela. Elle n'en est pas morte, d'ailleurs, et il n'a jamais cru à fond à ses menaces de suicide.

² Le roi Louis de Hollande avait abdiqué le 3 juillet ; la Hollande avait été réunie à la France le 9. De fait, la retraite (2400 florins) que Benjamin avait obtenue des Etats de Hollande en 1796 pour son père, en même temps que le grade de général, fut payée irrégulièrement.

³ Lebrun, duc de Plaisance (1739-1824), archi-trésorier de l'Empire.

⁴ L'Allemagne. Il achevait de s'imprimer fin septembre, quand il fut saisi.

Si vous voulez que j'écrive en Hollande, envoyez-moi une petite note de vos services et de votre âge que je puisse faire passer — je remettrais le tout à M^r Matthieu de Montmorency qui est aussi un ami du trésorier Le brun.

Voici la lettre de M^{lle} Lisette que je vous renvoie. C'est une personne que je vénère extrêmement ; il n'en est pas ainsi de sa sœur¹.

Cette lettre si touchante nous donne la théorie de Mme de Staël sur les droits de la femme. Je crains qu'elle ne paraisse un peu courte ou un peu longue, du moins aux hommes. Mme de Staël avait 28 ans quand elle agréa Constant, et elle ne lui apportait pas un cœur vierge. Il est vrai qu'elle en avait 42 quand il se maria, et qu'à cet âge une femme ne refait pas sa vie très facilement. Mais alors, on ne mène pas à son ami un train d'enfer, et, pour le garder jusqu'à la mort, on l'épouse, surtout quand on le lui a promis ; le mariage est fait pour cela. Au surplus, elle ne s'était, non plus que Constant, refusé aucune passion. Il est avéré qu'elle voulait le tenir jusqu'à sa dernière heure dans la position subalterne qu'elle lui faisait. C'est attendre d'un homme beaucoup d'abnégation.

¹ Lisette de Constant, cousine germaine de Benjamin, une mystique qui vivait à la Côte près Lausanne chez son cousin le chevalier de Langallerie et sa femme ; une belle et bonne âme en effet. Sa sœur : Rosalie de Constant, qui, de son côté, exécrat Mme de Staël.

III

Le 3 octobre 1810, après la saisie de l'*Allemagne*, Mme de Staél reçut l'ordre de quitter la France dans la huitaine pour l'Amérique ou la Suisse. Elle choisit la Suisse, en raison, dit-elle, de l'état avancé de la saison ; mais la vérité est qu'elle n'avait jamais pensé sérieusement à s'expatrier qu'en Angleterre¹ ; en face d'un embarquement surveillé par un des ports de l'Océan, elle renonça.

Elle s'en revint à petites journées, la mort dans l'âme. A qui « l'Oreste de l'exil » pouvait-il recourir, si ce n'est au Pylade de 1804 et de 1806 ? Constant se rendit à son appel, mais flanqué de sa femme, soit qu'il l'eût prise avec lui pour s'en faire un bouclier, soit qu'elle l'eût accompagné de force, pour avoir l'œil aux événements ; car elle n'était pas l'agneau bêlant que ses ennemis ont représenté. La rencontre eut lieu à Briare près Montargis, vers le 10 octobre ; elle dura deux jours et fut « bien singulière » ; la tête de Constant « se troubla » entre les deux femmes (d'où fortes culottes au jeu) ; Mme de Staél acquit « la preuve, mais la preuve la plus complète », qu'il l'aimait toujours, qu'il ressentait le besoin d'elle avec fureur, et qu'il était malheureux avec « sa dame » ; — elle se trompait à moitié, un mois de tête à tête aurait remis les choses dans l'ancien état —. Lui qui est cause de ce départ, s'exclamait-elle avec une étonnante injustice, le partagera-t-il ! La femme la moins aimée (provisoirement) eut pourtant le dessus ; Charlotte remmena son mari.

¹ Par Morlaix ou par Anvers. Le nom de Morlaix revient très souvent dans les bulletins de police ; c'est le port de France ouvert sur l'Angleterre ; les émissaires français et anglais s'y abouchent ; Charles de Constant, banquier à Londres, envoie et reçoit par là sa correspondance, et il y débarque en contrebande un beau matin de 1810. En 1806, de Spa, Mme de Staél se serait embarquée à Anvers. Du reste, nous avons là-dessus son aveu à elle-même (cf. *Dix années d'exil*, éd. P. Gautier, 173-174).

Mme de Staél poursuivit sa route, seule... Elle ne passa point par Lyon, comme à l'aller — elle aurait craint de compromettre Camille Jordan, lui écrivit-elle —, mais par Dôle et Pontarlier. Brevans est à deux pas de Dôle. Elle y vit Juste Constant.

Ici, le *Carnet* de Benjamin la charge d'une perfidie noire.

« 1811. Mon père parti pour Genève afin de m'y attendre et de m'y faire un procès. Entretien de Mme de Staél avec lui, en passant à Brevans de Montargis ; elle lui monte la tête contre moi et le détermine à m'intenter un procès en règlement de compte. Arrivée à Genève. Mon père saisit le premier prétexte pour rompre avec moi¹. »

Le *Carnet* date de 1815 au plus tôt et peut être très postérieur. L'allégation de Constant n'est donc pas une impression passagère et révocable, c'est une conviction arrêtée.

Sur quoi reposait-elle à l'origine ? Sur une intuition, une induction ? Ou sur une indiscretion, soit de Mme de Staél, soit plutôt de Juste Constant, dont on devinerait sans peine les circonstances et les raisons ? On l'ignore. On ignore aussi, naturellement, ce qui fut dit à Brevans ; mais Mme de Staél n'y allait pas pour chanter les louanges de Benjamin, et le père n'eût pas été d'humeur à les entendre. Croirons-nous que si tôt après l'entrevue de Briare, furieuse de sa défaite, ivre de vengeance, la bile soulevée contre *l'autre femme* encore plus que contre le mari, elle frappa sans vergogne et conseilla le procès ? On le voudrait presque, pour la beauté du jeu.

Nous avons un document de contrôle, mais postérieur, la lettre du 22 décembre 1810. Elle est parfaitement innocente ; du moins, elle le paraît. Loin de pousser à la guerre, elle exprime, affecte peut-être, le ferme espoir d'un arrangement amiable entre le père et Benjamin. La prendrons-nous dans son sens apparent ? Y verrons-nous, sous l'influence apaisante du temps, un retour sur le passé, l'intention de rattraper, d'effacer

¹ Le *Carnet* altère parfois l'ordre des faits (ici, le départ de Juste Constant pour Genève est postérieur au passage de Mme de Staél à Brevans). Mais il est exact quant aux faits eux-mêmes.

par prétérition, un conseil compromettant et qu'on regrette ? Il s'est écoulé deux mois entre l'entrevue de Briare et la lettre. Deux mois peuvent faire bien de la différence dans les sentiments d'une femme offensée, quand cette femme est foncièrement bonne, quand, la fureur de l'humiliation passée, revenant à sa nature, et l'amour, d'ailleurs, lui offrant une revanche (Rocca), elle chasse les pensées mesquines. Rien n'empêcherait au surplus Mme de Stael d'avoir retiré son conseil dans une lettre intermédiaire que nous n'aurions plus. En tout cas, à dater du mois de décembre elle pousse invariablement à la conciliation. Mais il n'y a rien à conclure de décembre à octobre.

Quant à Juste Constant, il ne semble pas qu'il eût besoin d'un conseil pour penser à un procès ; la persuasion échouant, quel recours avait-il, si ce n'est aux moyens de droit ? Il est vrai que s'il y répugnait, un conseil pouvait l'y décider. Encore a-t-il mis bien du temps à s'y « déterminer ». Il passe son mois de février à des négociations orageuses avec son fils ; s'il a parlé d'un procès, nous l'ignorons, mais il n'en a pas intenté ; il aboutit à un accord et d'ailleurs traite froidement Mme de Stael dans ses lettres. En mars, il menace en effet son fils d'une poursuite, mais c'est à la suite d'un incident obscur dans lequel Mme de Stael n'est certainement pour rien, qu'elle n'a pas pu prévoir, et elle s'emploie de son mieux à écarter la menace. Il n'ouvrira vraiment la procédure qu'à la fin de l'année 1811, alors que Benjamin est en Allemagne, et Mme de Stael bien trop occupée de ses propres affaires pour s'intéresser à d'autres. Il est vrai qu'il n'a jamais été porté pour elle de complaisance ; ses tergiversations n'excluraient pas un conseil d'elle au début de l'affaire... Bref, on ne sait pas.

Dans l'état des choses, nous n'avons que l'accusation du *Carnet*. Elle a du poids, mais n'entraîne pas à elle seule la conviction.

Il reste que la correspondance atteste entre le père et Mme de Stael une alliance pour le moins indiscrete, et très hostile à Benjamin, sauf le cas où il serait ruiné à plat.

Ce 22 Xbre 1810

J'ai fait comprendre Mr votre fils, Monsieur, dans le nouveau tableau présenté au successeur de Mr de Barante¹ et même ses appointements sont portés à mille livres, ce qui joint aux petites augmentations lui fera sûrement 1200 livres au moins — Il a de la facilité et le secr. général s'intéresse à lui particulièrement, mais il dit qu'il se perdra, d'abord parce qu'il ne cesse de faire des dettes, et puis parce qu'il altère souvent la vérité. Je suis fâchée de vous dire ces deux grands torts, mais ils sont de nature à le perdre si l'on ne parvient pas à lui faire sentir où ils peuvent le mener — Je lui ai rendu le dernier service qui était en ma puissance, le successeur de Mr de Barante m'étant inconnu ; je ne puis prévoir ce qu'il deviendra s'il ne se conduit pas mieux à l'avenir. Je le répète encore, c'est dommage, car il a des talents qui pourraient le faire avancer s'il voulait. Passons à Mlle Louise. Je ne crois point la situation de benjamin telle qu'on vous l'a représentée² ; si elle était ainsi, ce serait à lui qu'il faudrait songer avant tout — pardonnez-moi ce sentiment que rien n'a pu détruire — J'ai fait passer tout l'argent dont je pouvais disposer en Amérique et j'emprunte dans ce moment pour vivre jusques à ce que je puisse y aller³ — Mais voici

¹ On apprit le 30 novembre à Genève sa destitution. Son successeur, le baron Capelle, qui venait de Livourne, se montra comme on sait un ennemi féroce pour Mme de Staél.

² Juste Constant avait toujours eu une police bien faite. Il dit le 25 novembre 1808 avoir reçu de Paris des renseignements certains sur une obligation de 80.000 francs dus à son fils par Mme du Roure, remboursable dans deux ans. Le renseignement était à peu près exact : l'obligation, datée du 5 mars précédent, s'élevait à 90.000 francs. D'ailleurs, le remboursement de l'hypothèque traîna des années. Juste écrit le 20 décembre 1810 à son neveu Charles que Benjamin a mangé plus de 350.000 francs (on ne sait pas trop où il les aurait pris) et qu'il joue beaucoup ; c'est à peu près ce qu'il a dû dire à Mme de Staél. Constant a si bien dénaturé et caché sa fortune qu'il est difficile d'en évaluer le montant ; je la croirais de l'ordre de 150.000 francs environ à cette date.

³ Rosalie de Constant note en effet le 9 décembre qu'elle cherche à contracter un grand emprunt, et plusieurs de ses lettres du moment parlent de ses embarras pécuniaires (voir en particulier la lettre à Meister, p. 212, 3 novembre 1810).

ce que je puis faire si benj. y consent, c'est de passer à Mlle votre fille en tout ou partie l'arrangement que benj. a fait avec moi¹ — Ce que je vous dis ne peut avoir de consistance que quand j'aurai parlé à benjamin. Croyez que je songerai d'abord à ce qui vous intéresse, mais nous sommes tous dans un mortel effroi sur la fortune. Je viens de perdre 28 mille livres dans la faillite bazin ; l'on a peur de tout le monde et personne ne peut disposer de rien. Mais tranquillisez-vous, je suis convaincue que l'arrangement quelconque proposé par benj. sera tel que vous le désirerez² — Je prie Mad. de Rebecque de faire ses efforts pour s'emparer de l'esprit de son fils, cela est vraiment essentiel et personne n'est plus faite pour avoir de l'ascendant sur les autres —

Agréez, Monsieur, mes tendres hommages —

Juste Constant demanda des renseignements plus précis ; on le voit par ces quelques mots de la réponse de Mme de Staél, en date du 6 janvier 1811, qu'il nous a conservés : « Je n'ai rien appris de nouveau ; cependant, si vous pouvez venir quand le préfet sera ici et que le temps sera plus doux, je crois que vous ferez bien³. » Son neveu Charles le mandait de son côté. Il arriva, bravant les neiges et en dépit de ses infirmités ; il dîna le 21 janvier chez Mme de Staél. Benjamin le suivit de près ; on constate sa présence à Lausanne le 5 février. Un mois se passa en négociations et en querelles. Enfin, le père transigea pour une somme de 15.000 francs, réversible sur ses enfants

¹ Par sous-seing privé du 21 mars 1810, Constant s'était reconnu redévable envers Mme de Staél d'une somme de 80.000 francs payable à sa mort, à lui Constant. Elle n'avait pas d'ailleurs l'intention qu'il la remboursât. Ni le père, dont un effet à terme ne faisait pas l'affaire, ni le fils n'acceptèrent la combinaison ; Benjamin ne parut y consentir qu'un instant, pour plaire à Mme de Staél, et peut-être parce qu'il pensait que son consentement ne l'engageait à rien.

² Elle se trompait, si elle dit bien là sa pensée.

³ Capelle, arrivé le 26 janvier à Paris, n'en partit pour Genève que le 26 février (Arch. Nat., AFIV, 1513, etc., bulletins de police). Charles de Rebecque faisait sottises sur sottises ; il finira par prendre la poudre d'escampette après une dernière frasque.

du second lit. Mais il ne l'accepta qu'à contre-cœur ; elle n'allait pas au dixième de ses prétentions secrètes. La paix valut le prix dont on l'avait achetée ; chacun garda ses rancunes et ses appréhensions. Mme de Stael envoya le billet qui suit à Juste Constant le jour de son départ :

5 mars 1811

J'ai un grand chagrin de ne pas vous dire adieu — Ecrivez-moi, disposez de moi et croyez qu'on ne peut vous connaître sans vous^a et vous aimer. benjamin est très touché de votre bonté. J'espère que tout s'arrangera de bon accord ; il n'y a que moi dont le sort est irréparable. Quand vous reverrai-je ? C'est cette incertitude qui m'a empêchée d'aller vous chercher — J'ose vous embrasser, j'embrasse Louise¹. Mille compliments à Mad. de Rebecque —

Juste Constant n'était pas plus tôt monté en voiture qu'il écrivit à Benjamin des lettres « fulminantes », rétracta leur convention et le menaça d'un procès. Tout le monde s'entremis pour le calmer. Mme de Stael alla à Lausanne, du 25 au 27 mars, faire ses adieux à Benjamin (en effet, dès le 13 mars, sa femme a informé Mme de Rebecque de leur départ sous quinzaine). Elle se fit expliquer l'affaire, entra dans les intérêts de Benjamin et écrivit au père en conséquence :

Ce 2 avril [1811]

J'ai été quelque temps sans vous répondre, Monsieur, parce que j'avais besoin de parler à benjamin avant de vous exprimer tout ce que je sens. Vous connaissez tout mon respect, tout mon attachement pour vous ; permettez-moi de vous dire que dans cette circonstance j'ose

^a Le manuscrit répète connaître.

¹ Elle avait accompagné son père à Genève.

vous blâmer. Pouvez-vous imaginer que votre fils ait voulu falsifier un acte¹ ? pouvez-vous le dire ? et quelles semences de discorde ne jettez-vous pas dans votre famille soit à présent soit dans une autre époque ? qu'est-ce que c'est que des procès entre pères et fils ? qui peut les gagner quand l'opinion publique les fait perdre toujours aux deux partis ? Que d'ennuis ne réveillerez-vous pas ! et que ne faites-vous pas perdre à vos enfants du second lit ? Je suis assurée que benjamin est disposé à leur laisser tout son bien après lui, et il est libre de le faire, absolument libre à présent². Ce que vous aviez demandé vous-même en présence de Charles³ il était prêt à le faire, enfin tout sera gâté par un procès et jamais vous n'aurez même le triste avantage de le gagner, car ce n'est qu'après vous que la discussion pourrait commencer, de votre vivant il n'y a pas moyen d'élever un doute sur le fait et sur vos intentions⁴. benjamin partira pour l'Allemagne et pour plus loin peut-être ! Que ferez-vous alors ? Enfin peut-on prévoir les chagrins qu'on se prépare soit à soi soit aux autres quand on soulève les passions amères de l'âme — Votre fils Charles n'est pas à l'abri de blâme, il peut se mal conduire, il peut avoir besoin d'appui : voulez-vous que tout ce qui aime benj. ne puisse plus se mêler de lui ? — Enfin, je vous en conjure, réfléchissez, consultez Mad. de Rebecque et sa fille qui doivent être des messagers de paix et acceptez les propositions de Benja-

¹ Comparer le *Carnet* de B. Constant : « Il nie sa signature, et va jusqu'à m'accuser... de faux. » Constant ne s'est pas expliqué sur cette accusation.

² Ceci semble signifier que le sous-seing de mars 1810 par lequel Constant se reconnaissait débiteur de 80.000 francs envers Mme de Stael a été annulé par elle. En tout cas, l'annulation n'aurait pas reçu les formes légales ; autrement, Constant ne se serait pas tenu pour lié par la convention en 1811, et les réclamations de Mme de Stael en 1815 ne s'expliqueraient pas. Constant laissa son bien à sa femme et à ses frères et sœur du second lit par parties égales, et la famille de Stael n'éleva aucune prétention sur son héritage ; mais ceci est une autre histoire.

³ Charles de Constant, son neveu, pris pour arbitre. L'entrevue eut lieu le 12 ou le 14 février 1811 à Genève. On ignore ce que Juste a demandé : en tout cas, une somme modeste, peut-être 18.000 francs.

⁴ C'est-à-dire, sur le transfert des biens de Juste Constant à son fils Benjamin, et sur son intention de lui en remettre la jouissance. Mais le droit du père à rentrer dans sa fortune restait entier.

min. Je suis sûre que vous regretterez de n'avoir pas suivi cette marche, la seule bonne, la seule digne de vous — Pardon, Monsieur, pardon d'osier me mêler de ce que vous ferez, mais j'ai donné l'exemple d'oublier de terribles torts, et cependant il ne s'agissait pas d'un fils — Le préfet s'intéresse toujours à Mr votre fils Charles ; le nouveau décret lui est favorable puisqu'il appelle tous les militaires aux emplois — L'empereur passera, dit-on, ici cet été ; il se peut que ce moment soit favorable à votre second fils ; enfin tout ira bien si l'on peut éviter ce procès aussi fâcheux qu'inutile. Encore une fois pardon, Monsieur, d'osier vous donner un conseil, mais il y a tant de moments de la vie où nous aurions tous été heureux qu'on nous avertît que l'irritation nous entraînait trop loin — Je prends la liberté d'offrir mille amitiés à toute la famille et vous, Monsieur, je vous embrasse, si vous le permettez, avec respect et tendresse.

Convaincu ou vaincu par ces représentations, Juste céda — pour rouvrir plus tard la bataille. Si Mme de Stael s'est donné des torts antérieurement à l'égard de Benjamin dans les relations d'argent du père et du fils, cette lettre les répare.

Constant quitta Lausanne pour l'Allemagne le 15 mai 1811. Les billets qui suivent ajoutent malheureusement peu de chose à ce que nous savons de lui et de Mme de Stael.

Coppet ce 11 juin [1811]

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, le mandat que vous désirez ; quand à l'autre du mois de novembre il vous sera payé de même si je suis encore ici — Il me paraît d'ailleurs d'après ce que me mande Mr du Molin¹ que Mr benj. Constant a pris les meilleures précautions possibles pour que tout fût payé très exactement — J'ai lu avec beaucoup

¹ Demolin, plutôt, ou de Molin, banquier lausannois. Constant avait laissé chez lui 14.000 francs de France pour régler sa dette envers son père (voir Menos, 459, 31 janvier 1812 ; 462, etc.).

d'intérêt les vers que vous avez bien voulu m'envoyer ; ceux en entrant en Suisse surtout sont très agréables ; il y a quelquefois de légères incorrections, mais toujours le mouvement de l'âme — Je ne sais rien de Mr votre fils cadet, mais je le crois un peu exagérateur de sa nature et il me semble qu'il faut le laisser où il est ; comme il a de l'esprit naturel, peut-être prendra-t-il un peu d'ambition avec le temps — Vous ne me donnez pas de nouvelles de la santé de Mad. de Rebecque — J'ai reçu des nouvelles de Mr benjamin de basle ; il doit être à Francfort à présent¹ — Ce que je vous envoie sur mon notaire n'est pas une lettre de change, mais un mandat.

Mille tendres respects.

Coppet ce 9 *7bre* [1811]

Je ne voudrais pas, Monsieur, que vous crussiez que je vous oublie parce que les circonstances qui devaient nous rapprocher nous ont séparés — Je regrette toujours de ne vous avoir pas connu plus tôt parce que nous nous serions épargné mutuellement bien des peines — J'ai des nouvelles d'Allemagne quelquefois, il me semble que Mr votre fils se trouve aussi bien à Gottingue que l'inquiétude de son esprit et la tristesse des tems peut le permettre². Il n'en est pas de même de moi, j'ai eu cet été les chagrins les plus cuisants que l'âme peut éprouver — Mr Mathieu de Montmorency a été exilé à 40 lieues de Paris³. Je crains d'autres exils encore. Enfin je souffre de l'âme comme^a

^a Le mot se lit mal.

¹ Pas encore ; il traîna en route ; il n'écrivit de Francfort que le 2 juillet.

² Constant ne s'y installa pourtant que le 8 novembre ; mais jusque là il y avait travaillé par intermittence.

³ Cet exil date du 17 août précédent ; Mathieu s'était compromis dans une conspiration relative aux princes d'Espagne prisonniers, et dans les affaires du pape (P. Gautier, *M. de M. et Mme de St.*, 245 ss.). Schlegel avait été expulsé de Coppet à la fin de mai. Les « autres exils » (phrase suivante) comprennent en tout cas celui de Mme Récamier, signifié le 3 septembre à M. Récamier, notifié à Madame le 10 septembre, ce semble (Herriot, I, 267, et la lettre de Mme de Stael (*ibid.*, 270) serait du dimanche 15 septembre).

si chaque instant de ma vie était une impression de peine — Croyez-moi, votre asyle paisible est encore la meilleure place que le malheur actuel puisse permettre. J'espère que Mad. de Rebecque et Mlle Louise se portent bien ; je voudrais bien que cette aimable personne se mariât selon son goût et ses agréments — Adieu, Monsieur, daignez me plaindre et me conserver l'intérêt dont je m'honore et dont je jouis.

Mille hommages

N. de St.

Coppet ce 26 7bre [1811]

Je reçois souvent, Monsieur, des lettres de M. votre fils de Göttingue. Il me semble qu'il y travaille beaucoup à son grand ouvrage et qu'il s'y trouve assez bien ; il souffre bien moins qu'il n'a fait souffrir ; tant mieux — Cette justice distributive n'est peut-être pas dans les vues du ciel — Je voudrais qu'une autre justice distributive, celle qui récompense du bien qu'on a fait, vous fût accordée et que Mlle votre fille se mariât selon vos désirs — Je suis persuadée que benj. donnerait l'argent de la rente viagère si c'était à cela que tint le mariage de Mlle votre fille — Je pense avec vous qu'un homme qui a une femme vivante dont il est divorcé ne saurait lui convenir¹ ; dans la cruelle incertitude où jette l'adversité il ne reste que le flambeau du devoir — Croyez-moi quand je vous atteste qu'il est tombé sur ma tête depuis un mois des calamités qui valent les vôtres dans un autre genre² — Je ne sais ce que je deviendrai, mais je ne cesserai jamais de regretter qu'une intimité plutôt commencée ne nous ait pas donné l'occasion de nous

¹ Louise de Rebecque avait 19 ans. Avant ce projet de mariage, dont je ne sais rien, M. Ebray, le pasteur qui avait béni l'union de Benjamin et de Charlotte de Hardenberg en 1808, demanda pour la seconde fois la main de la jeune fille au mois de mai précédent. D'autres demandes n'aboutiront pas non plus en 1812.

² Voir la lettre précédente.

*servir mutuellement. Rappellez-moi, Monsieur, au souvenir de Mad.
de Rebecque et de Mlle Louise ; agréez mes respectueux hommages*

*J'ai l'honneur de vous renvoyer la lettre que vous avez bien voulu
me faire parvenir.*

Madame

Madame Constant de Rebecque à Brevens par Dôle

Dpt du Jura

(Février 1812)

*J'ai été bien émue par votre lettre, Madame, j'aimais celui que vous
regrettez et je me faisais illusion sur la possibilité de le conserver encore
longtemps¹. Je crois que Mr de Rebecque a empoisonné sa vie par un
genre de procès qui ne pouvait que lui^a
et je suis bien sûre
chicanes dont les derniers moments de Mr de Rebecque ne lui ont donné
que trop l'éveil² — Employez donc votre bon esprit, Madame, à calmer
ses inquiétudes ; soyez certaine qu'il sera fidèle à ses promesses et
comptez sur moi pour les lui rappeler si contre toute attente il s'élevait
une difficulté entre vous.....*

Constant tint parole en effet, et il se produisit des difficultés,
mais de la part de Mme de Rebecque ; la paix ne fut signée qu'en
juin ou juillet 1812, après une lutte serrée. Mme de Stael était

^a La demi-page du bas est coupée. Le second feuillet est intact.

¹ Juste Constant était mort le 2 février 1812, des suites d'une opération.

² Quelque temps avant sa mort, Juste avait fait mettre opposition sur cer-
taines créances de Benjamin ; il fallut des mois de négociations pour décider
sa veuve à les libérer.

trop malade et trop absorbée par ses affaires pour se mêler des leurs ; du reste, la basse persécution de Capelle la contraignit à s'enfuir le 23 mai.

Sa douleur de perdre Constant fut profonde ; mais prenons-y garde, à dater d'un certain moment, c'est une douleur à éclipses. Mme de Stael, fort heureusement, s'était fait un art de la diversion, que ses malheurs et son penchant à la mélancolie lui rendaient nécessaire. Aujourd'hui toute à la peine, demain toute à la joie, elle passait, sautait d'une humeur, d'une passion à l'autre avec une facilité miraculeuse. Constant, de son côté, s'il a peut-être moins souffert, sur le moment, de la rupture, a souffert davantage de la séparation ; son *Journal* de 1812 et de 1813, dans la monotone litanie de ses notules quotidiennes, rend parfois le son d'un râle. Mais lui aussi pouvait pleurer d'un œil et rire de l'autre avec la plus déconcertante aisance. Ils pratiquaient tous deux supérieurement, selon le joli mot de Mme Rilliet, le système des cachettes multipliées du cœur. Semblables en cela comme en bien d'autres choses : profonds et mobiles. Il ne faut pas les juger sur des moments. Au surplus, le sentiment n'est jamais absolument pur. Il entrait dans la douleur de Mme de Stael, avec un peu de « talent », presque autant d'amour-propre que de cœur. Elle aurait pris moins au tragique l'abandon de Constant, si la raillerie du monde lui avait fait moins peur, et surtout s'il ne l'avait pas quittée pour une autre femme. C'est l'idée de la rivale qui lui a empoisonné la rupture, une rivale qui aimait Constant et que Constant aimait — à sa manière —, une rivale dont, par un réflexe malheureux ou un calcul maladroit de femme qui hait et se venge, elle mettait l'intelligence si bas et proclamait la personne si indigne dans la noblesse même de sa naissance que sa victoire la brûlait comme une injure. Elle était jalouse dans l'âme.

Cela est très humain. Je ne la blâme pas, je la définis. Je conclus pourtant que ses thuriféraires la desservent en la plaçant sur un piédestal ou dans une niche. Elle n'était ni une sainte ni un ange. Elle était femme, très femme, et partagée peut-être plus que d'autres, en raison même du feu qui échauffait son

tempérament comme son génie, entre l'amour et la haine, le dévouement et l'égoïsme, la droiture et la finesse, la petitesse et la grandeur. Pour nous, qui n'aimons pas les madones de plâtre, nous l'aimons mieux ainsi, dans la diversité de la vie, exquisement bonne, affreusement injuste, vindicative, magnanime, clairvoyante, inconsciente, mêlée, heurtée, toute en contrastes, mais s'élevant toujours vers le meilleur de sa nature, fondant les ombres de son caractère dans un rayonnement de générosité, et finissant par le pardon, un pardon ulcéré.

All Souls College, Oxford.

Gustave RUDLER.

Professeur à l'Université d'Oxford.
